

| | |
|---------------------------------------|---|
| RÉPUBLIQUE FRANCAISE | EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS | |
| Arrondissement de BOULOGNE SUR MER | |
| Canton d'OUTREAU | |
| Commune d'Hesdin l'Abbé | |
| | Objet de la Délibération : |
| | Budget primitif 2023 |
| | Séance du 12 avril 2023 |

| | | |
|-------------------------------------|--|-----------------|
| Date de la convocation : 07/04/2023 | Nombre de conseillers en exercice : 19 | Quorum : 10 |
| Date d'affichage : 13/04/2023 | Présents : 14 | Représentés : 1 |
| | | Votants : 15 |

L'An deux mil vingt-trois, le douze avril à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mmes Michelle VACHE (pouvoir à M. MALLEVAEY) et Marie-France DIDRY, absentes excusées, M. Pierre BACQUET, absent excusé, Mmes Clémence HAMELLE et Bélynda FOURNIER, absentes

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter le Budget Primitif 2023 de la commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

Adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2023 comme il suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 120 000 €

Recettes : 2 120 000 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 830 000 €

Recettes : 830 000 €

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#